

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 26 Avril 1892

PARTIE OFFICIELLE

S. A. S. le Prince, par Ordonnance du 4 avril, a nommé S. A. R. Monseigneur le Prince Antoine-Louis-Philippe-Marie d'Orléans et Bourbon, Infant d'Espagne, Grand' Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine en date du 8 du même mois, M. le Baron Jules de Guerne a été nommé Délégué de la Principauté au Congrès de zoologie qui s'ouvrira à Moscou le 22 août 1892.

Le Prince, par Ordonnance du 14 de ce mois, a nommé M. Léon Cruzel, Secrétaire-Ordonnateur du bureau des Marguilliers de la Paroisse Saint-Charles, en remplacement de M. Hector Otto, démissionnaire.

Par Ordonnance Souveraine en date du 15 avril, S. A. S. le Prince a agréé M. l'Abbé Tastevin, en qualité de second Vicaire de la Paroisse Sainte-Dévote.

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince a rendu visite le 19 avril à LL. MM. le Roi et la Reine de Saxe, et hier à S. M. l'Impératrice Eugénie.

S. M. le Roi de Saxe est venu prendre le thé le lundi 19 au Palais.

S. A. R. Madame la Duchesse de Teck, accompagnée de S. A. la Princesse Mary, sa fille, est venue mercredi dernier en visite au Palais.

Mercredi dernier, à 9 heures du soir, les sociétés Chorale et Philharmonique ont donné, suivant l'usage, sur la place du Palais, une sérénade à S. A. S. le Prince Héritaire, à l'occasion de son arrivée dans la Principauté.

Sur les observations du Gouvernement de la Principauté, les trains 485 et 508, qui devaient être supprimés à partir du 22 avril, ont été maintenus en service jusqu'à nouvel ordre.

En voici la marche :

TRAIN 485		TRAIN 508	
Nice.....	12 19 soir	Menton.....	10 20 soir
Nice-Riquier	12 24	Monte Carlo.	10 33
	25		43
Villefranche.	12 30	Monaco.....	10 47
	31		50
Beaulieu....	12 35	Eze.....	11 1
	36		11 6
Eze.....	12 41	Beaulieu....	11 6
	42		7
Monaco.....	12 52	Villefranche.	11 11
	53		12
Monte Carlo.	12 57	Nice.....	11 26
	1 15		
Menton.....	1 27		

Samedi, un nombreux cortège, à la tête duquel marchaient S. Exc. M. le Baron de Farincourt, Gouverneur Général, M. le Comte Gastaldi, Maire

de Monaco, ses adjoints et les membres de la Commission Communale, ainsi que les fonctionnaires de la Principauté, conduisaient à sa dernière demeure M. Jean Notari, entrepreneur de travaux publics, membre de la Commission Communale, décédé le 21 avril à l'âge de 62 ans.

Une chapelle ardente avait été installée dans le bureau de l'entreprise Notari-Ajani, rue du Milieu, où a été faite la levée du corps. Le cortège funèbre était précédé du personnel de l'Orphelinat, des Congrégations religieuses et de la Société Philharmonique.

Le cercueil a été porté à la Cathédrale par les contre-maitres du défunt, que suivaient des ouvriers portant quantité de couronnes.

Les cordons du poêle étaient tenus par trois membres de la Commission Communale et M. l'Inspecteur des Travaux Publics.

Le deuil était conduit par M. Joseph Notari, le docteur Chiaïs et M. Ajani, fils, gendre et associé de M. Jean Notari.

Dimanche matin ont eu lieu à Nice les obsèques de M. le Comte Médecin, Chevalier de Saint-Charles, Consul de Monaco, Conseiller général, ancien Député des Alpes-Maritimes, ancien Maire de Menton, Président ou Membre de toutes les Sociétés, de tous les Comités ayant pour but le soulagement de la misère et la prospérité de la ville.

Le Prince Albert I^{er} avait tenu à donner un témoignage exceptionnel de haute estime pour Son Consul, en se faisant représenter par le Capitaine Gastaldi, Officier d'Ordonnance, à cette cérémonie à laquelle Monaco et Menton avaient envoyé un important groupe d'amis attristés.

Le cortège, en quittant la maison mortuaire, s'est rendu à l'Eglise du Vœu ; il offrait un spectacle imposant et touchant, tant par le nombre des personnages qui le composaient que par leur respectueux recueillement. On peut dire que tout Nice était présent, sans distinction de classes ou de partis.

Le Capitaine Gastaldi marchait isolément devant la famille, les cordons du char étaient tenus par S. Exc. le Gouverneur Général de la Principauté, par MM. le Secrétaire Général de la Préfecture, remplaçant le Préfet absent, le Consul général d'Italie, le Comte de Malaussène, Maire de Nice, M. Malausséna, Conseiller général, et M. Roux, Directeur de la Banque de France.

Le service religieux a été célébré avec beaucoup de pompe et de dignité ; un fauteuil avait été réservé au Capitaine Gastaldi, immédiatement derrière le catafalque.

En sortant de l'église, le cortège s'est reformé dans le même ordre, et comme l'inhumation devait avoir lieu à Menton, il s'est dirigé vers la Gare où, en présence d'une foule énorme et devant le cercueil couvert de fleurs et de couronnes, plusieurs discours ont été prononcés.

M. le Secrétaire Général, au nom de l'administration du département, le marquis Carcano, doyen du Corps consulaire, M. Marcy, au nom du

Syndicat d'intérêt local, M. Rayneri, Directeur de la Banque Populaire, ont rendu successivement et en d'excellents termes, hommage au grand cœur, à la générosité, à l'inépuisable charité du Comte Médecin, au dévouement sans bornes, au zèle infatigable qu'il mettait au service de toutes les œuvres utiles.

Le Baron de Farincourt a cru devoir ajouter à cette série d'éloges mérités, qu'il considérait comme un devoir de ne pas s'éloigner de la dépouille mortelle du Consul de Monaco sans lui adresser un dernier adieu, au nom de Son Altesse Sérénissime, au nom du Gouvernement Monégasque, au nom de la Principauté toute entière où le cher mort ne laisse que des amis qui le pleurent et ne cesseront de vénérer sa mémoire.

Au moment de mettre sous presse, on nous communique l'éloquent discours du marquis Carcano, que nous nous empressons de reproduire :
 Messieurs,

Au nom du Corps Consulaire de Nice, dont j'ai l'honneur d'être le doyen, je viens dire un dernier adieu à l'éminent collègue, au cher ami que nous avons perdu, et j'apporte à sa famille éplorée, avec nos compliments de profonde condoléance, l'assurance de notre respectueuse sympathie.

Le Comte G. Médecin avait été le modèle des fils ; il fut le meilleur des pères, et ses enfants sont dignes de lui.

Dans les affaires, son nom a toujours signifié intégrité, honneur, loyauté. Maire de Menton, Conseiller Général, Député des Alpes-Maritimes, il ne s'est servi de son mandat que pour être utile à ses concitoyens. Président du Conseil d'Administration de la Banque Populaire, Administrateur de la Banque de France, Président du Syndicat d'Intérêt local, il n'avait pas accepté ces fonctions dans un but d'ambition vulgaire, mais parce qu'il savait que son nom était un drapeau à l'ombre duquel venaient se grouper toutes les bonnes volontés, tous les dévouements désireux de développer la prospérité de son cher pays.

En toutes circonstances, son nom a été considéré comme un emblème de concorde et de loyauté.

Le Comte Médecin aimait la France de toute son âme et il l'a bien prouvé ; il l'a servie avec toutes ses forces, avec toute son intelligence.

Mais quand il revenait, chaque année, goûter quelques mois de repos, il revoyait toujours avec bonheur Nice, où il était entouré de la considération générale ; Menton, sa chère ville natale, toute en deuil aujourd'hui ; Monaco, où il retrouvait ses souvenirs d'enfance dans l'affection de ses parents et de ses amis, où il était fier de compter les plus hautes, les plus précieuses sympathies.

Aussi, quand S. A. S. le Prince Albert I^{er} daigna lui confier le soin de le représenter à Nice, en qualité de Consul, ce fut avec un véritable bonheur qu'il plaça sur sa villa le pavillon monégasque qui avait été celui de ses ancêtres.

Doté d'une aptitude remarquable pour les affaires, et d'un jugement sûr, le Comte Médecin avait augmenté sensiblement sa fortune patrimoniale ; mais on ne saura jamais toutes les infortunes qu'il a soulagées.

CAUSERIE

Tapisseries commémoratives

Autrefois, les tapisseries constituaient à peu près l'unique décoration des châteaux. Plusieurs d'entre elles, et ce ne sont pas les moins intéressantes, étaient destinées à conserver les souvenirs de la famille qui les avait fait exécuter. Tantôt on faisait reproduire par le tapissier une pieuse légende, tantôt une scène de chevalerie, où figurait également un haut baron, le tout mélangé d'allégories dans le goût de l'époque et dont le sens nous échappe le plus souvent. Quelques-uns de ces ouvrages existent encore et sont religieusement conservés. D'autres ont disparu et ne sont connus que par les mémoires de famille.

D'après la tradition locale, un seigneur de la Borne chassant aux environs de son château, sur le point d'être englouti dans un marais, fit le vœu d'élever un sanctuaire à la Vierge, s'il échappait à ce péril. Sauvé miraculeusement, il accomplit son vœu et fit construire une chapelle dédiée à Notre-Dame, que l'on trouve mentionnée dans un acte du XIII^e siècle. L'église fut reconstruite par un de ses descendants en 1524, et ce monument, récemment restauré, appelle encore l'attention des archéologues. On y remarque un magnifique vitrail du commencement du XVI^e siècle, représentant l'Arbre de Jessé et une tapisserie qui reproduit la légende de Notre-Dame de la Borne.

La tapisserie représente un paysage et un marais. Au centre, le seigneur à genoux, la tête découverte, tient son cheval par la bride et contemple la Sainte-Vierge qui apparaît entourée d'anges, dans un nuage. A sa main gauche est un phylactère sur lequel on lit : *Mons-tri te esse matrem*. Cette tapisserie a été incontestablement fabriquée à Aubusson, vers la fin du XVII^e siècle. Nous pensons qu'elle a été exécutée dans la manufacture que le duc de la Feuillade avait établie dans cette ville. Les La Feuillade étaient, à cette époque, rentrés en possession de la baronnie de La Borne et de toutes les terres de l'ancien domaine de la maison d'Aubusson. Ils auront vraisemblablement voulu conserver le souvenir d'un fait mémorable dont le héros était un de leurs aïeux. Il est possible aussi que la tapisserie soit la reproduction d'un ouvrage plus ancien.

Une généalogie rapporte que Hugues de Noailles, en Limousin, vivait en 1240. Avant de recevoir l'accolade pour être élevé au rang de chevalier, il dut accomplir tous les devoirs imposés à ceux qui postulaient cette haute dignité, c'est-à-dire, commencer par être page ou varlet, et, comme tel, en remplir les fonctions qui, entre autres sujétions, obligeaient l'aspirant à servir à table. Ni plus ni moins que les grands seigneurs de son temps, Hugues de Noailles avait dû se soumettre à cet usage. Par suite, on fit faire une tapisserie qui représentait un banquet où figurait Raymond de Turenne, assis à la place d'honneur, et ayant derrière lui, pour le servir, le jeune poursuivant d'armes, Hugues de Noailles. Cette vieille tenture a été longtemps conservée au château de Turenne en Limousin. Il y en avait autrefois plusieurs copies à Noailles, et les seigneurs du lieu les conservaient précieusement comme une preuve de leur noblesse chevaleresque.

Il existe d'autres tapisseries du même genre qui présentent de grandes difficultés d'interprétation. L'examen des armoiries qui les accompagnent quelquefois, l'étude des faits particuliers qui concernent les anciennes familles, permettent seuls de trouver l'explication des sujets que l'on a voulu représenter.

On connaît les traits caractéristiques des verdure. Au premier plan, grands arbres dans lesquels perchent ordinairement des perroquets; une pièce d'eau avec des oiseaux aquatiques, et au fond du paysage, sur une montagne, un chalet, ou, le plus souvent, un château. Dans une verdure, on voit le château d'Aubusson tel qu'il était avant sa démolition par ordre de Richelieu, et offrant de grands caractères de ressemblance avec un dessin de la forteresse daté de 1632. Nous ignorons la destination première de cette tapisserie. Peut-être ne faut-il voir dans cette curieuse reproduction que la fantaisie d'un artiste aubussonnais? Autant qu'il est permis d'en juger par le style de la bordure, ce panneau a dû être exécuté au XVII^e siècle.

(Curiosité Universelle)

C. P.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Le chroniqueur, par le temps hivernal qui continue, devrait faire relâche : la saison printanière n'est pas commencée, malgré les efforts de quelques salons. Les giboulées sont ennemies des relations mondaines, et le coin du feu, avec ses intimités, n'est pas matière au reportage élégant. Je pourrais, il est vrai, causer de choses rétrospectives et, à propos de la réunion hippique de la Croix-de-Berny qui a pris fin la semaine dernière, après plus d'un demi-siècle d'existence — elle avait été créée le 1^{er} avril 1834 — vous parler de l'engouement qu'on eut pour cet hippodrome sous la monarchie de Juillet. Il y aurait un parallèle piquant à faire

Son obligeance extrême, sa politesse exquise, lui avaient ouvert tous les salons, et la colonie étrangère ne le regrettera pas moins que la société niçoise.

Adieu, cher et excellent ami, adieu au nom de tous tes collègues; ta mémoire sera toujours vivante dans nos cœurs!

M. l'abbé Courtot a été désigné pour cumuler les fonctions de Préfet de Sacristie avec celles de Vicaire de chœur du chapitre de Monaco.

M. A. Vial, entrepreneur à Monaco, a versé entre les mains de S. Exc. le Gouverneur Général pour être répartie entre les œuvres de bienfaisance de la Principauté, une somme de 475 francs, provenant des fouilles et bétons du bâtiment d'entrée du Casino, trouvée en plus par les arbitres sur les mémoires, en réclamation de cet entrepreneur.

Nous apprenons que MM. Laugier et Neveu viennent d'être nommés sous-chefs de gare à Monaco, en remplacement de M. Corneille, appelé à Lestaque comme chef de gare, et de M. Terrel, nommé sous-chef de remplacement à la gare de Marseille.

Samedi soir, à 8 heures, a eu lieu à l'hôtel Prince de Galles, à Monte Carlo, le banquet annuel et le bal de la Colonie française de Monaco.

Le banquet était présidé par M. Glaize, Consul de France. Une centaine de convives y prenaient part.

Le bal qui a suivi a été fort animé jusqu'à 4 heures du matin.

Parmi les invités, on remarquait M. le Comte Bertora et M. de Thezillat, ainsi que plusieurs membres des colonies italienne et suisse de la Principauté.

M. le Baron de Farincourt, retenu par des circonstances indépendantes de sa volonté, n'avait pu répondre à l'invitation qui lui avait été adressée et n'a pu assister au bal.

A l'issue du banquet, M. Glaize, M. Valentin et M. Guoirard ont porté des toasts à la Principauté et à la France.

Une quête, pour venir en aide aux infortunes françaises, a produit plus de 600 francs.

Une très jolie matinée enfantine suivie, le soir, d'un bal, a été donnée mercredi dernier par M. le Comte Bertora, à la villa Louise.

Cette fête avait réuni l'élite de la société monégasque et un grand nombre d'invités parmi les notabilités des environs.

M^{me} Milly Meyer a obtenu un légitime succès, jeudi et samedi, auprès du public monégasque. Le rôle de Benjamine, dans l'amusante opérette *Joséphine vendue par ses sœurs*, a été enlevée avec brio par cette sympathique artiste et lui a valu d'unanimes applaudissements.

A ses côtés, M. Poudrier, excellent comique sous le fez d'Alfred Pacha, M. Duchesne (Montausol), M^{me} Fleury (la veuve Jacob) et M. Hyacinthe (Putiphar Bey) ont partagé les faveurs de l'assistance.

Succès de bon aloi également pour M^{me} Stichel, dans le ballet du 2^e acte, remarquablement ordonné et bien dansé.

Ce soir et samedi, *La Demoiselle du Téléphone*.

Nous ne laisserons pas passer le dernier concert classique de jeudi sans mentionner le beau succès obtenu par M^{me} Isabelle Levallois, violoniste de grand talent. Le public lui a fait une véritable ovation.

L'orchestre et son excellent chef ont été également très applaudis. La vogue des concerts classiques et des concerts internationaux, fait le plus grand honneur à M. Steck qui continue si habilement les premiers et qui a créé les seconds, dont la réputation nous dispense de tout éloge.

entre les réunions sportives de 1840, très triées, très peu fréquentées, mais où la qualité du public remplaçait la quantité, et celles d'aujourd'hui, qui sont peut-être trop démocratiques. Mais à quoi bon philosopher sur pareille matière? L'hippodrome de la Croix-de-Berny, situé à travers champs, d'un accès difficile, dont les frais étaient hors de proportion avec les résultats, ne pouvait lutter avec la Marche. On y allait comme en pèlerinage pour rendre hommage aux créateurs du *Steeple-Chasing* en France, et c'était une occasion pour les propriétaires de *mails-coaches* de montrer leurs équipages. La crise subie l'année dernière par les Courses a été cause de l'abandon, probablement définitif, de la Croix-de-Berny, et la Société des Steeple-Chases a loué, cette année, à la Société Sportive d'Encouragement, le parc de la Marche, où les officiers et les gentlemen, en habit rouge, ont lutté de vigueur et d'adresse.

Les mariages continuent à être nombreux.

A l'église Saint-Sulpice, mariage du vicomte Emmanuel de Villiers avec M^{lle} Thérèse de Baudreuil.

S. Em. le cardinal Lanjénieux, archevêque de Reims a béni, en l'église Saint-Philippe-du-Roule, le mariage du comte de Sachs avec M^{lle} Mercedes Subervielle.

On a célébré, en l'église Saint-Thomas d'Aquin, le mariage de M^{lle} Blanche de La Noé, fille du colonel de La Noé, sous-directeur du service géographique de l'armée, avec le marquis Roger de Brossard.

On annonce le prochain mariage de M. Maurice Levert, fils de l'ancien député du Pas-de-Calais, avec M^{lle} Alice Gérard.

On célébrera, la semaine prochaine, en l'église Saint-François-Xavier, le mariage du comte de Chabanne de La Palice avec M^{lle} de Tournon.

Les bals blancs recommencent : les plus jolis ont été ceux donnés par la marquise de Panisse-Passis, avenue Marceau.

Chez M^{me} Gustave Dreyfus, où des ceintures de couleur claire agrémentaient les robes blanches, et chez le comte de La Rochefoucauld, où le cotillon a été conduit par M. Gabriel de La Rochefoucauld et M^{lle} Monique d'Harcourt.

Comédie chez M^{me} Aubernon de Nerville, où la *Maison de poupée*, d'Ibsen, a été fort bien interprétée par M^{mes} Marie Berge, Samary, Linde, F. Lemaître; MM. Henri Aubépin, Grand, Chauvel-Bise. On peut discuter sur cette formule étrange de théâtre; mais c'est un curieux spectacle, et on doit féliciter la femme de goût, qui n'a pas hésité à faire connaître à un public choisi cette œuvre originale et d'une exécution si difficile qu'on a cru, par moment, que la tentative n'aboutirait pas.

Comédie chez la baronne Double.

Soirée musicale chez M. et M^{me} Eugène Fischhof, où M^{lle} Sigrid-Arnoldson a été acclamée. Grand succès également pour la baronne Popper de Podraghy, le grand violoniste Marsick, MM. Widor et Forster.

Matinée musicale remarquable dans l'atelier du comte André Mniszcz où l'on a entendu M^{me} Krauss et son élève de prédilection, la comtesse Mniszcz.

Belle soirée musicale chez la princesse Stirbey, où l'on a entendu la maîtresse de la maison, la comtesse de Lur Saluces et M. Bagès.

A signaler, au courant de la plume, un bal chez M^{me} de Clercq, une matinée musicale chez la comtesse Molitor, un bal chez la marquise de Lubersac, une matinée musicale chez M^{me} Krauss, une matinée dansante chez la comtesse H. de Monteynard, une matinée musicale chez M^{me} Georges Halphen, des bals chez la baronne Maximilien de Königswarter, la marquise de Barbentane, une *garden-party* chez la princesse Gortchakow, des raouts chez la baronne Decazes-Stackelberg et chez M^{me} Anatole Bartholoni, un *five o'clock* chez le grand pianiste Diemer, où l'on a entendu le violoniste Sarasate, et une soirée chez M^{me} Porgès, où l'on a joué la comédie.

Le théâtre du Châtelet a représenté avec un grand luxe de mise en scène les *Enfants du capitaine Grant*, magnifique féerie due à la collaboration de M. Jules Verne avec M. d'Ennery. Les costumes, les décors, les ballets sont charmants. L'interprétation est bonne; M. Taillade y est supérieur.

Au Nouveau-Théâtre, tableaux parisiens très originaux par MM. Catulle-Mendès et G. Courteline, qui, sous ce titre : les *Joyeuses Commères de Paris*, ont créé une forme nouvelle où la poésie, la brutalité réaliste, les décors, les costumes, les ballets, la musique charment le spectateur et où M^{lle} Félicie Mallet s'est révélée, comme diseuse de chansons, l'émule d'Yvette Guilbert.

Le théâtre des Bouffes, qui n'a pas voulu continuer de jouer *Miss Helyett*, a cru devoir renouveler son affiche et nous a donné *Eros*, opéra comique en trois actes de MM. Noriac et Adolphe Jaime, pour les paroles, et de M. Paul Vidal pour la musique. La musique est charmante; elle est même, par moments, hors de proportion avec le livret, qui est médiocre. M^{lle} Blanche Marie et M. Maugé y sont excellents. Néanmoins, je crois à une reprise prochaine de *Miss Helyett*.

DANGEAU.

FAITS DIVERS

Les travaux hydrographiques poursuivis par le navire autrichien la *Pola*, dans la Méditerranée orientale, ont donné les résultats suivants :

Les plus grandes profondeurs ont été trouvées vers le sud du cap Matapan, 4,080 mètres. Il y a là une dépres-

sion qui a reçu le nom d'*Abîme de la Pola* et qui doit être reportée beaucoup à l'est du point où elle est indiquée aujourd'hui sur les cartes.

Entre Candie et Alexandrie, on a rencontré une autre aire de grande profondeur : 3,310 mètres à 20 milles au sud-est de la baie Grandes, 2,392 et 2,120 à petite distance d'Alexandrie; par 27° 39' 30" nord et 30° 59' 40" est, la sonde a donné 3,065 mètres.

Les plus hautes températures de l'eau furent rencontrées pendant la première partie du voyage, aux profondeurs de 1 à 50 mètres; la plus haute est de 27° 11 à 1 mètre de profondeur, la plus basse, 11° 39 par 760 mètres à l'ouverture de l'Adriatique. La densité varie peu dans les différentes couches. En moyenne, elle est plus élevée que dans l'ouest. La transparence de l'eau est très remarquable.

Un vigneron d'Anglefort, près de Seyssel (Ain), a trouvé dans sa vigne deux vases de bronze pleins de pièces romaines en bronze ou d'un alliage inconnu.

Toutes ces pièces sont d'une grande netteté de coin : la plupart sont du temps de Trajan, de Gallien, de Valerianus, de Tétricus.

La date du dépôt de ce trésor semble indiquée par une petite pièce presque neuve, très nette, du reste la plus récente de date. Elle porte sur la face : IMP. TETRICUS PIVS AVG., et au revers une femme debout, tenant une branche et la haste avec l'exergue : LÆTITIA AVG. Cette pièce a été souvent trouvée dans la région bourguignonne. Elle fut frappée en 1020 de l'ère romaine (267 ans après J.-C.), à l'époque où Tétricus, gouverneur de l'Aquitaine sous Valérien et Gallien, fut proclamé empereur par les troupes gauloises.

On ne se fait pas une idée en Europe de la quantité de papier qu'on emploie au Japon. Les Japonais se servent à tout instant de papier, et pour mille usages différents. La ficelle qui lie les différents articles que vous venez d'acheter est faite de papier, vous la roulez entre vos doigts, voilà la corde demandée : réellement, il faut un assez rude effort des poings pour la rompre.

Ce mouchoir, jeté au vent, après usage, est de papier. Les cloisons qui divisent l'intérieur des maisons japonaises, du papier. Le carreau, à travers lequel un œil indiscret vous regarde, encore du papier. A la vérité, le carreau en question manque peut-être de transparence; il n'en a point du tout, avouons-le.

Le chapeau de ce passant que l'on vient de regarder par cette vitre est fait avec du papier; le manteau de ce portefaix qui porte son bagage en fredonnant un gai refrain sous la pluie, le vêtement de ce batelier qui conduit votre jonque, cette blague à tabac, cet étui à cigares, imitation de cuir de Russie en maroquin, cet éventail, ce parapluie, cette lanterne que vous venez d'acheter, encore du papier. Ces élégantes fleurs qui ornent la chevelure des dames japonaises, ces cols de robe que vous prenez pour du crêpe anglais, du papier, toujours du papier !

VARIÉTÉS

La Télégraphie des Images

La dernière de l'électricité. — L'invention de M. Amstutz, de Cleveland (Ohio). — Gélatine et bichromate de potasse. — Le transmetteur et le récepteur. — L'idée de Caselli.

Il s'en faut, en vérité, de beaucoup que la fée Électricité ait dit son dernier mot.

Chaque semaine, chaque jour même, en effet, nous apprenons que son domaine vient de s'enrichir d'une conquête inattendue.

Aujourd'hui le prodige nouveau que nous devons à l'omnipotente magicienne, c'est celui de la transmission télégraphique des images, dessins et gravures diverses.

Grâce à M. Amstutz, de Cleveland (Ohio), nous allons désormais pouvoir, affirment les spécialistes les plus autorisés, envoyer au loin et quasi instantanément, tout comme la plus vulgaire des dépêches, la reproduction fidèle de notre individu photographié, la copie d'un monument ou le croquis d'un mur antique.

Même, et c'est bien là, assurément, le terrible revers de la médaille, de par le fait de la nouvelle invention,

l'Amérique entière pourra connaître, sans même avoir à attendre le temps d'une traversée de paquebot, les compositions innombrables de nos grands et même de nos petits artistes.

On voit que, dès à présent, l'art vrai n'a plus qu'à se bien tenir s'il ne veut pas être submergé.

Mais, sans plus insister sur ce fatal et fâcheux au-delà, examinons, en soi, l'invention nouvelle.

Aussi bien, du reste, en vaut-elle réellement la peine.

LE PROCÉDÉ. — Tout le procédé repose sur les qualités photogéniques spéciales de la gélatine additionnée de bichromate de potasse. Depuis longtemps, on sait que la gélatine ainsi préparée possède la propriété de devenir dure et insoluble quand elle a été exposée à l'action de la lumière.

Mettant à profit ce phénomène, M. Amstutz photographie le dessin à transmettre sur une mince pellicule de gélatine bichromée qui, lavée à l'eau chaude, de façon à enlever les portions gélatineuses non influencées par la lumière, donne une image en relief dont l'épaisseur en chaque point est justement proportionnelle à l'intensité du rayon lumineux qui a frappé la pellicule à cet endroit et qui représente par conséquent, par ses variations d'épaisseur, les différences de tonalités des parties claires et ombrées de l'image.

C'est cette épreuve sur gélatine pelliculaire qui va servir à télégraphier le dessin, et cela à autant d'exemplaires qu'on le pourra souhaiter, tout comme un phonogramme permet de faire entendre autant de fois qu'on le désire les paroles inscrites sur son cylindre de cire.

Au surplus, le fond du procédé n'est point sans présenter avec la phonographie de réelles analogies pratiques.

Voyez, en effet, comment opère notre inventeur américain :

La photographie pelliculaire, après avoir été détachée de la lame de verre qui la supportait tout d'abord, est disposée soigneusement sur un cadre en celluloïd que l'on enroule sur un cylindre parfaitement dressé et monté sur tourillons.

Au devant du cylindre, se trouve un petit chariot mobile portant une pointe qui parcourt la surface entière de la pellicule, absolument comme le style du phonographe parcourt la pellicule phonogramme.

Tout naturellement, ce style, qui est monté sur un petit levier, s'élève ou s'abaisse proportionnellement aux saillies des reliefs inscrits sur la gélatine.

Mais une disposition fort simple du levier fait que, suivant qu'il est plus ou moins soulevé par l'amplitude des reliefs, sa tige vient butter tantôt contre une, tantôt contre plusieurs pointes de platine qui établissent la communication entre la source d'électricité et le fil de la ligne, si bien que l'intensité du courant dépendant du nombre des pointes de platine ainsi heurtées en arrive, *ipso facto*, à varier dans une mesure proportionnelle à la valeur des reliefs du cliché pelliculaire.

L'APPAREIL RÉCEPTEUR. — Tel est l'appareil transmetteur en ses parties essentielles. L'appareil récepteur est non moins habilement conçu. La disposition générale est d'ailleurs absolument la même que celle du transmetteur, avec cette différence que le style est remplacé par un outil à graver de section triangulaire et dont la tige se trouve placée en regard des pôles d'un électro-aimant actionné par le courant de la ligne.

Quant au cylindre sur lequel peut s'appuyer le burin, il est recouvert, au lieu d'une pellicule de gélatine, d'une bande de papier enduite d'une mince couche de cire.

De suite, on voit le fonctionnement de l'appareil.

Suivant le plus ou moins d'intensité du courant circulant dans la ligne, l'électro-aimant attire le burin, qui grave dans l'épaisseur de la cire des traits plus ou moins profonds.

Il s'ensuit donc fatalement que toutes les variations de pression de l'outil graveur reproduisent sur la cire toutes les graduations de lumière et d'ombre de l'image à transmettre.

Si l'on vient ensuite à développer la surface de cire ainsi traitée, il suffira de la plonger dans un bain galvanique pour obtenir rapidement un cliché métallique fidèle de l'image transmise.

Le procédé, on le voit, est en soi d'une simplicité très réelle et d'ordre réellement pratique.

Il est bon, cependant, de rappeler que ce n'est point

la première fois que des essais analogues ont été tentés, et avec succès, dans ce même ordre d'idées.

LE PANTÉLÉGRAPHE. — Il y a quelque trente ans, Caselli, dont en ces temps derniers on annonçait la mort, imaginait un appareil des plus ingénieux, le pantélégraphe, qui permettait de transmettre instantanément des dépêches manuscrites, des dessins, etc., et de recueillir à l'arrivée le fac-simile précis du texte ou de l'image.

Le système, des plus simples, reposait sur la propriété que possèdent les courants électriques de décomposer les sels métalliques.

Voici comment l'on opérait :

La dépêche était écrite avec une encre grasse sur une lame d'étain.

Un style métallique, en relation avec le fil de la ligne, et mobile au moyen d'une pendule, se déplaçait à la surface de la lame d'étain. Chaque fois que le style passait au-dessus d'une partie recouverte d'encre grasse, le courant était interrompu dans la ligne, et il se rétablissait seulement quand le style venait à rencontrer à nu la lame de métal.

Voilà pour le transmetteur.

L'appareil récepteur était absolument semblable. La seule différence était que la feuille d'étain se trouvait remplacée par une feuille de papier imprégnée d'une solution de ferrocyanure de potassium.

On voit maintenant le fonctionnement du système.

Quand le courant passe dans la ligne, c'est-à-dire quand le style du transmetteur ne porte pas sur la partie encrée, le sel déposé sur la feuille de papier adaptée au récepteur est décomposé par l'électricité, et l'on voit se produire une trace bleue.

On conçoit donc que si les deux pendules réglant les déplacements des styles du transmetteur et du récepteur sont bien animés d'un mouvement synchrone, l'on obtiendra au poste d'arrivée un dessin composé d'une série de hachures, exactement semblable au dessin gravé à l'encre grasse par l'expéditeur.

LE PERFECTIONNEMENT. — Le procédé, il n'y a pas à dire, était aussi simple qu'ingénieux. Cependant, il demeure inférieur à celui de M. Amstutz. Avec ce dernier, en effet, ce ne sont point seulement les lignes diverses d'un dessin qui sont transmises, mais encore les variations d'intensité de ces lignes, les effets d'ombre et de lumière.

Le perfectionnement, on en conviendra volontiers, est d'une valeur singulièrement appréciable.

Or, M. Amstutz déclare qu'il est loin d'avoir dit son dernier mot sur la matière.

Espérons que ses promesses ne seront point vaines et qu'un avenir prochain nous réserve en pareil ordre d'idées de nouvelles merveilles.

Le passé, en somme, nous garantit l'avenir.

Mais on se demande comment ces transmissions télégraphiques pourront se concilier avec les lois sur la propriété artistique et littéraire, dont les dispositions confuses donnent lieu déjà à tant de difficultés.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le

Judi 28 Avril courant

à deux heures de relevée, au siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée générale se compose de tous les porteurs de DEUX CENTS ACTIONS nouvelles de la Société, ayant déposé leurs titres au Siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article trente des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

Etude de M^e L. VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

ADJUDICATION AMIABLE

le samedi trente avril mil huit cent quatre-vingt-douze, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e VALENTIN, notaire, des immeubles ci-après appartenant à M. Hippolyte BONAFÈDE :

1^o Une Villa, située à Monaco, boulevard des Moulins, appelée Villa Victorine, composée d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages, ensemble le terrain sur partie duquel elle est édifiée, d'une contenance de quatre cent cinquante mètres environ, tenant : au midi, au boulevard des Moulins ; au levant et au nord, M. Médecin ; à l'ouest, M. Joseph Bonafède.

MISE A PRIX : 55,500 francs.

2^o Un Terrain situé au Tenao, sur la route de Menton, d'une superficie de cent cinquante-quatre mètres carrés soixante-treize décimètres, confinant : au midi, la route ; au nord, M. Lazare Crovetto ; à l'ouest, à un passage commun avec M. Rigotti, et, à l'est, à M. Rigotti.

MISE A PRIX : 6,000 francs

3^o Et Partie de maison, située au même lieu et comprenant les deux pièces du sous-sol donnant du côté de l'est, le rez-de-chaussée et le deuxième étage, l'autre partie de ladite maison appartenant à monsieur Joseph Bonafède.

MISE A PRIX : 12,000 francs

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e VALENTIN, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e H. BERTRAND, huissier à Monaco
3, place Saint-Nicolas, 3

VENTE APRÈS DÉCÈS

Le samedi trente avril courant, à neuf heures du matin, sur la place du Marché, sise place d'Armes, à la Condamine, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, tels que : lit en fer complet, tables, chaises, draps de lit et effets d'habillement.

La présente vente a été autorisée par Ordonnance de monsieur le Président du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du vingt-deux avril courant, exécutoire sur minute et avant son enregistrement.

Monaco, le 26 avril 1892.

Au comptant et 5 % en sus des enchères.

L'huissier, BERTRAND.

AVIS

Les créanciers de la faillite CARRIÈRE sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice à Monaco, le seize mai prochain, à dix heures du matin.

En conséquence, ils sont invités à se présenter, si déjà ils ne l'ont fait, devant monsieur RAYBAUDI, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Monaco, le 26 avril 1892.

Pour le Greffier en chef :
A. Cioco, Commis-Greffier.

Etude de M^e L.-F. CORDONNIER, notaire à Monaco
3, avenue de la Gare

Suivant contrat reçu par M^e CORDONNIER, notaire à Monaco, le 23 avril 1892, monsieur Pierre Conso, imprimeur à Monaco, a cédé à monsieur Alexis CHÈNE le fonds de commerce d'Imprimerie et Lithographie qu'il exploitait à Monaco, place d'Armes, maison Fontana et Gamba.

Faire les oppositions, s'il y a lieu, dans la huitaine, en l'étude de M^e Cordonnier, notaire.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
rue Basse, 22

VENTE VOLONTAIRE

Le lundi deux mai prochain, à neuf heures du matin et jours suivants, s'il y a lieu, dans la salle de vente

Gindre, sise à Monaco, boulevard Charles III, n^o 2, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles, tels que : armoire à glace, lits, sommiers, table de nuit, table de toilette, glaces, canapés, fauteuils, chaises, guéridon, commode-toilette, tables, charreton, balance avec poids, etc.

Au comptant et 5% en sus pour frais d'enchères.

L'huissier, CH. TOBON.

Les familles NOTARI, CHIAÏS, MÉDECIN, SCOTTO, NOTARI (de Vintimille), AJANI, remercient du fond du cœur tout le monde des marques de haute estime et de profonde affection données à leur très regretté époux, père et parent

Jean NOTARI

Monaco, le 24 avril 1892.

Ils prient les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part de vouloir bien excuser cet oubli involontaire.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 18 au 24 avril 1892

Arrivées	Passagers
CANNES, yacht à vapeur, Yarta, angl., c. Denyer,	passagers.
NICE, vapeur, Vent-Debout, fr., c. Lambert,	id.
SAINT-TROPEZ, b. Eclairer, fr., c. Mascarelli,	sable.
ID. b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID. b. Saint-Louis, fr., c. Bluat,	id.
ID. b. Indus, fr., c. Phion,	id.
ID. b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
ID. b. Gambetta, fr., c. Gardin,	id.
ID. b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID. b. Marie, fr., c. Ferrero,	id.
ID. b. Louis, fr., c. Grisolle,	id.
ID. b. Marie, fr., c. Dalbera,	id.
ID. b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,	vin.

Départs du 18 au 24 avril

Départs	Passagers
CANNES, yacht à vapeur, Yarta, fr., c. Denyer,	passagers.
NICE, vapeur, Vent-Debout, fr., c. Lambert,	id.
SAINT-TROPEZ, b. Eclairer, fr., c. Mascarelli,	sur lest.
ID. b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID. b. Saint-Louis, fr., c. Bluat,	id.
ID. b. Indus, fr., c. Phion,	id.
ID. b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
ID. b. Gambetta, fr., c. Gardin,	id.
ID. b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID. b. Marie, fr., c. Ferrero,	id.
ID. b. Louis, fr., c. Grisolle,	id.
ID. b. Marie, fr., c. Dalbera,	id.
ID. b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,	id.

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

BAZAR
MAISON MODÈLE
V^o DAVOIGNEAU
Avenue de la Costa, Monte Carlo

Articles de Paris — Souvenirs du pays — Papeterie — Photographies — Parfumeries — Eventails — Parapluies — Ombrelles — Cannes — Articles de jeux, Jouets — Lingerie — Gants — Bijouterie.

MAGASIN SPECIAL D'ARTICLES DE VOYAGE

Prix très modérés

ON PARLE TOUTES LES LANGUES

HOUSE AGENT
Agence de Location (Villas)
VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS
S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

En vente à l'Imprimerie de Monaco :
CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE
CODE DE COMMERCE
CODE CIVIL — CODE PÉNAL
Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique

SOLUTION DE BIPHOSPHATE DE CHAUX
DES
FRÈRES MARISTES
de SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX (Drôme)

Cette solution est employée avec succès pour combattre les Scrofules, la Débilité générale, le Ramollissement et la Carie des os, les Bronchites chroniques, les Catarrhes invétérés, la Phtisie tuberculeuse à toutes les périodes, surtout aux premier et deuxième degrés, où elle a une action décisive. Elle est recommandée aux enfants faibles, aux personnes débiles et aux convalescents. Elle excite l'appétit et facilite la digestion.

5 francs le litre, 3 francs le demi-litre.

Notice franco. — Exiger les signatures L. ARSAC et F^o CHRYSOGONE.
DÉPOT DANS LES PHARMACIES

Française ou étrangère, parisienne ou provinciale, toute femme a un conseiller intime, un guide ami, qu'elle consulte avec confiance et auquel elle obéit sans discuter, chaque fois qu'il s'agit du gouvernement de sa petite personne, de l'ordonnement de sa maison et même de l'éducation de ses bébés.

Elle lui demande des leçons d'élégance, d'économie, de bien-séance ; des conseils pour ses travaux, des renseignements sur tous les points qui touchent à sa toilette ou qui intéressent sa beauté. Enfin, nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer tous les services qu'il lui rend. Cet ami si précieux, c'est un journal de modes, et, parmi tous, le *Moniteur de la Mode* est celui dont les oracles font loi.

Ses dessins sont confiés aux artistes les plus habiles en ce genre, et dont les noms sont réputés depuis longues années ; ses renseignements sont puisés aux sources les plus sûres et toujours donnés en primeur ; ses patrons, exécutés sous la direction d'une coupeuse émérite. Il s'occupe d'ameublement, de travaux intéressants et nouveaux ; sa partie littéraire est due à la collaboration de nos meilleurs auteurs ; une correspondance des plus soignées tient en rapport direct la rédactrice et les abonnées, et l'on peut dire qu'il est impossible de trouver une publication plus complète au point de vue de la famille, et qui puisse, à plus juste titre, s'intituler journal du foyer.

Le *Moniteur de la Mode* paraît tous les samedis. — Il est édité par ABEL GOUBAUD, 3, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Imprimerie de Monaco — 1892

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

AVRIL	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)							
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir			
19	755.2	755.2	755.2	755.4	756.7	11.0	13.8	15.0	13.4	11.8	64	O fort	Beau
20	59.5	60.2	60.4	61.0	61.9	13.2	16.0	16.4	15.8	13.4	49	Calme, O léger	id.
21	62.2	61.3	61.2	62.0	62.3	14.8	15.4	16.0	15.2	13.0	50	O léger	Beau, un peu nuageux
22	63.4	63.2	63.0	63.5	64.2	14.4	16.4	17.3	17.2	15.0	68	Calme, S O	Beau
23	67.3	67.0	66.2	66.0	66.1	16.2	18.2	18.6	18.0	16.4	59	id. id.	id.
24	65.2	64.7	63.0	62.7	62.7	16.0	17.4	18.2	17.3	15.2	80	Calme, E	Beau, couvert
25	59.5	58.0	58.8	57.0	57.3	15.6	18.0	17.6	17.4	16.0	82	E, calme	Nuageux, couvert

DATES	19	20	21	22	23	24	25
TEMPÉRATURES EXTRÊMES	15.0	16.5	16.0	17.4	18.8	18.2	17.6
	7.0	9.5	9.0	11.0	10.8	12.5	12.0

Pluie tombée : 0^{mm}